

THONON

Résidence l'Etoile
7, avenue du Général de Gaulle
Tél. 04 50 71 63 04

EVIAN

14, avenue Jean Léger
Tél. 04 50 75 12 58

DOUVAINÉ

Zone des Esserts
16, route des Esserts
Tél. 04 50 35 91 90

BAREME DES HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

- 6 % TTC du prix de vente honoraires d'agence inclus avec un montant forfaitaire de 7 000 € TTC pour tout bien inférieur à 100 000 € (H.A.I)
- Garage ou parking : somme forfaitaire de 1 500 € TTC

Ces honoraires sont à la charge du vendeur et comprennent la rédaction du compromis de vente.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ESTIMATION

Appartement : 120 € TTC

Maison : 180 à 240 € TTC (suivant importance de la propriété)

Terrain : 240 € TTC

- Ce service est gratuit en cas de signature de mandat simple ou exclusif lors de la remise de l'avis de valeur.
- Il sera remboursé en cas de signature d'un mandat, dans un délai de 6 mois maximum après l'avis de valeur

« Le professionnel doit veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans la majorité des transactions de vente auxquelles il participe. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible de déroger à ce barème de prix dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières »

(réponse ministérielle no 1209 du 31 octobre 2017, JOAN p. 5300).

BAREME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Tarifs entendus toutes taxes comprises



HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

GESTION COURANTE & ASSURANCE LOYERS IMPAYES		
Sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location nue	T.T.C.	7,20%
Sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location meublée	T.T.C.	8,40%
Assurance loyers impayés	T.T.C.	2,50%
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS		
Frais de support / trimestre	T.T.C.	6,00 €
Frais pour l'état préparatoire à la déclaration fiscale	T.T.C.	39,00 €
Supplément pour acompte mensuel (sur les encaissements)	T.T.C.	1,20%
REPRESENTATION, TRAVAUX ET PROCEDURES		
Gestion de sinistres, commission de conciliation, représentation du mandant, cloture et transfert de mandat suivi travaux sans responsabilité de maîtrise d'œuvre, contentieux hors assurance loyer impayé	l'heure T.T.C.	75,00 €
BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
<i>Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale</i>		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	/m2	8,00 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	/m2	3,00 €
Honoraires d'entremise et de négociation	/m2	3,00 €
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL		
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges	T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	12,00%
honoraires de réalisation de l'état des lieux	/m2	3,00 €
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES		
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Renouvellement - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (avec un minimum de 120 euros TTC)	/m2	3,00 €
DIVERS		
Etat des Risques et Pollutions	T.T.C.	25,00 €
Commande et constitution du dossier de diagnostic technique obligatoire	T.T.C.	29,00 €

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE

BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
<i>Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale</i>		
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	/m2	8,00 €
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	/m2	3,00 €
Avenant - montant TTC	T.T.C.	150,00 €
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL		
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges	T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989		
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	12,00%
honoraires de réalisation de l'état des lieux	/m2	3,00 €
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES		
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Renouvellement - sur le montant hors charges du loyer annuel	T.T.C.	6,00%
Honoraires de réalisation de l'état des lieux (avec un minimum de 120 euros TTC)	/m2	3,00 €

Pour information

LES HONORAIRES ET FRAIS DE GESTION SONT ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS

« Le professionnel doit veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans la majorité des transactions de vente auxquelles il participe. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible de déroger à ce barème de prix dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières »

(réponse ministérielle no 1209 du 31 octobre 2017, JOAN p. 5300).